



PAR COURRIEL

Rimouski, le 21 juillet 2026

Madame Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
kim.maloney@bape.gouv.qc.ca

Objet : Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures
du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas
côtiers dans le contexte des changements climatiques sur le territoire
du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Réponses aux questions complémentaires – DQ25

Madame,

Par la présente, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)
vous transmet les réponses aux questions complémentaires dans le cadre du
processus d'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE).

**Question 1 : La Direction générale de la Côte-Nord (DGCN) et la Direction
générale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (DGBGI)
du MTMD ont chacune préparé un plan d'intervention en matière de
gestion des risques côtiers (DQ21.1, p. 1).**

**a) Veuillez fournir à la commission une copie de ces deux plans
d'intervention.**

Réponse 1 a) : Les documents « Sommaire exécutif PI zone côtière DGCN-
final » et « VGQ érosion Plan d'intervention - DGBGI - 20250616 2 » ont été
transmis en tant que documents confidentiels.

... 2

Les informations requérant le statut confidentiel dans les documents sont celles présentant le plan décennal d'investissement de chacune des régions. Les données de planification étant susceptibles d'évoluer en fonction de plusieurs facteurs, notamment les aléas climatiques, la priorisation des interventions ainsi que la disponibilité des ressources humaines et budgétaires, leur diffusion pourrait porter à confusion en plus de créer, au sein de la population, des attentes ou des inquiétudes qui pourraient ultimement s'avérer injustifiées.

Ces informations révèlent également la localisation des secteurs où le MTMD prévoit intervenir ainsi que des estimations budgétaires, ce qui pourrait éventuellement compromettre l'intégrité des futurs processus d'appel d'offres public et porter atteinte à la confidentialité qui doit être préservée à l'égard des firmes ou des entrepreneurs susceptibles de soumissionner.

Pour ces raisons, je vous demande de conserver confidentielles les informations incluses aux pages 5 et 6 du document « Sommaire exécutif PI zone côtière DGCN-final », et celles incluses à la page 5 du document « VGQ érosion Plan d'intervention - DGBGI - 20250616 2 ».

b) Comment se distingue le Plan d'intervention de la DGBGI du Programme décennal de protection des infrastructures du MTMD?

Réponse 1 b) : Le Programme décennal de protection des infrastructures du MTMD constitue un cadre stratégique couvrant un horizon de dix ans. Il vise à doter le Ministère, lorsque les besoins se présenteront, des autorisations environnementales nécessaires afin de préserver sa capacité d'intervenir sur les infrastructures routières vulnérables aux aléas côtiers. Il couvre 273 sites potentiels d'intervention sans pour autant déterminer à l'avance ceux qui feront réellement l'objet de travaux. Leur sélection dépendra notamment de l'évolution des risques côtiers, de l'état des infrastructures, des contraintes techniques et environnementales ainsi que des ressources disponibles.

Le Plan d'intervention de la DGBGI, pour sa part, est un outil de planification opérationnelle qui établit les interventions à réaliser en fonction des besoins et des priorités actuelles. Il tient compte notamment des disponibilités budgétaires, des enjeux socio-économiques ainsi que de la capacité de réalisation du MTMD. Cette planification est révisée annuellement afin de s'adapter à l'évolution des aléas, contraintes et ressources.

En résumé, le Programme décennal de protection des infrastructures fournit le cadre stratégique et les autorisations nécessaires pour permettre au MTMD d'intervenir, au besoin, sur l'ensemble des sites vulnérables. Le Plan d'intervention traduit ce cadre par l'identification objective des besoins d'intervention et par la planification et la priorisation de projets opérationnelles en fonction du contexte du moment.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de la coordination
et des relations avec le milieu,


Original signé électroniquement. S'y référer pour authenticité

Gabriel Simard-Johnson

GSJ/JD/ig